



COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal n°18

(Mise en ligne le 16/06/2023)

Réunion du : Mercredi 14 juin à 18H

Président : M. Franck KODJABACHIAN

Présents : MM. Cyril CICCARIELLO, Romain RUBINO, Yacine BEKRAR, Jean Luc MINGALLON, Laurent THOMAS, Christophe MAUREAU, Chaïb DRAOUI, Sebastien FILIPINI, Guillaume DUPUY et MME Nawale AISSANO

Assiste à la séance M. GIRARD Ludovic, Directeur Général

Ordre du jour

- Budget prévisionnel
- Clubs en difficulté financière
- Réforme championnat régional
- Projet Campus CTR
- Point commissions
- Arbitres finale seniors coupe de Provence

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DU COMITE DE DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'art. 20-2 du règlement d'administration générale du District de Provence, les décisions du Comité de Direction du District de Provence ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance et dernier ressort devant la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue de la Méditerranée.

1°) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - Soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception). - Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclub. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2°) L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue par lettre recommandée ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou avec en-tête de l'adresse de la messagerie officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3°) La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

4°) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.

5°) tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **100 Euros**.

BUDGET PREVISIONNEL

David Lamotte, le comptable du District présente le budget avec le DG.

En l'absence pour le moment de la commission finance, David Lamotte précise aux membres du codir qu'une réunion de travail en amont s'est tenue avec le président Franck Kodjabachian et le trésorier Cyril Ciccariello pour travailler sur la préparation du budget.

Durant cette présentation, il est rappelé le contexte financier du District à la suite de la levée de tutelle.

Le DG et le comptable expliquent que le dossier annuel de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport ne pouvait pas être déposé durant la tutelle. Il n'y aura pas de subvention cette année.

C'est le même cas pour une subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

De manière plus globale, l'ensemble des membres du codir s'accordent à dire qu'il est impératif de renouer un dialogue avec les collectivités. Il est anormal qu'un des plus importants districts de France avec 45000 licenciés soit aussi peu soutenu dans ses actions.

Le président rappelle que le football est un sport populaire pratiqué de 6 ans jusqu'aux vétérans. Il traverse toute la société et nos présidents de club, les éducateurs, les bénévoles assurent un travail d'encadrement et même d'éducation très important. Cela va bien évidemment au delà du jeu. Il est important que le football amateur en Provence retrouve des moyens plus dignes de son statut.

Un travail d'audit et d'amélioration des dépenses a été demandé au DG. Il est en train d'étudier tous les contrats avec nos prestataires pour s'assurer du meilleur contrôle de gestion possible.

Tout est mis en marche pour relancer un fonctionnement normal du District.

Aujourd'hui, les conditions financières ne permettent pas de répondre aux attentes des clubs dans des conditions satisfaisantes.

Le président du district informe qu'il va demander au président de la Ligue une réunion de travail à ce sujet pour trouver des solutions.

Le budget prévisionnel est voté.

Il est joint en annexe du PV.

CLUBS EN DIFFICULTE FINANCIERE

Le trésorier explique le problème de certains clubs qui en fin de saison ont de nombreuses amendes non payées auprès du District.

Il faut étudier ce problème qui fragilise potentiellement le championnat prochain en engageant des clubs dans une situation financière trop précaire.

Une réflexion va être menée pour voir si certains clubs intéressés pourraient être reçus par le District pour les conseiller dans la construction de leur budget.

PROJET DE REFORME CHAMPIONNAT REGIONAL

Deux propositions de modifications sont portées par Ligue et soumises au vote lors de la prochaine Assemblée Générale le 24 juin prochain.

PROJET CAMPUS CTR

Le projet de CTR doit être soumis au vote à la prochaine AG de la Ligue pour autoriser la signature des avant-contrats. L'ensemble des membres du codir partagent l'idée de la Ligue qu'il faut avoir un Centre Technique Régional.

Une réunion de présentation du projet est prévue le vendredi 16 juin.

Le secrétaire général et le vice-président s'y rendront pour mieux expliquer où en est le projet aux membres du codir.

POINTS COMMISSIONS

Un appel à candidature avait été lancé pour participer aux commissions. Le travail de tri et de répartition est en cours pour pouvoir finaliser l'ensemble des commissions et assurer un bon fonctionnement du District grâce aux salariés et aux bénévoles.

La candidature de M. Alain Rosenberg était en attente depuis plusieurs semaines.

Il intègre la commission des statuts et règlements.

DESIGNATION ARBITRES FINALE COUPE DE PROVENCE

Pour la finale seniors homme.

Choix des arbitres:

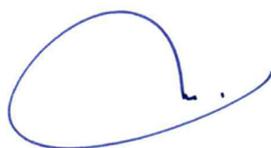
CASPAR Pascal: Central

LBAKH Nordine : Assistant 1

MASTOUR Lotfi : Assistant 2

ABDALLAH Youness: 4ème arbitre

Le Président de la séance :
M. KODJABACHIAN Franck



Le secrétaire de séance :
M. BEKRAR Yacine



ANNEXE

DISTRICT DE PROVENCE DE FOOTBALL		
BUDGET PREVISIONNEL SAISON 2023-2024		
CHARGES	EUROS	EUROS
CHARGES D'EXPLOITATION :		
60 - ACHATS :		163 700
LIVRES	700	
ACHAT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS INTERSPORT	8 000	
ACHAT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS NIKE	19 500	
ACHAT D'ARTICLES DIVERS / SUPPORTS DE COMMUNICATION	12 000	
ENERGIE NON STOCKABLE (Eaux de Marseille)	3 000	
ENERGIE NON STOCKABLE (électricité-EDF)	13 000	
FOURNITURES DE BUREAU ET ACHATS MATERIEL	3 000	
MEDAILLES, TROPHEES, COUPES, GRAVURES & DIVERS	4 000	
BILLETS DE MATCHS	100 000	
PHARMARCIE	500	
61 - SERVICES EXTERIEURS :		120 650
ANNONCES ET INSERTIONS	100	
ENTRETIEN Ménage	19 500	
ENTRETIEN Ascenseur	4 300	
ENTRETIEN Climatisation	3 300	
ENTRETIEN Télésurveillance	2 200	
ENTRETIEN Espace Vert	4 600	
ENTRETIEN Portail	850	
LOCATION BOX	3 500	
LOCATION DEFIBRILATEUR	1 400	
PRIMES ASSURANCE	10 000	
CREDIT BAIL Copieur Riso	40 900	
CREDIT BAIL Copieur J2M	30 000	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS :		169 300
Honoraires Commissaire aux comptes	9 600	
Honoraires Expert Comptable	9 000	
Honoraires Avocat	3 000	
PRESTATIONS DE SERVICES EXTERIEURS	9 500	
FRAIS DE DEPLACEMENTS	12 000	
FRAIS DELEGUES	3 100	
FRAIS D'ARBITRAGE	9 000	
FRAIS OBSERVATEURS ET CONTRÔLEURS	16 000	
DEPLACEMENTS SELECTIONS	8 000	
DEPLACEMENTS MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE	6 000	
STAGES D'INITIATEURS - CFF1- CFF2	5 500	
STAGES D'ANIMATEURS -CFF3	3 700	
PLATEAUX DEBUTANTS	12 000	
MISSIONS RECEPTIONS ASSEMBLEES	15 000	
STAGES FORMAT DIRIG, SECRET., TRESOR	1 000	
TELEPHONIE	3 600	
INTERNET	8 300	
FRAIS MOBILE	1 500	
FRAIS La poste	500	
FRAIS BANCAIRE	3 000	
FRAIS DEPLACEMENTS BENEVOLES (Cerfa Abandon de don)	30 000	

63 - IMPOTS ET TAXES :			38 400
	TAXE SUR LES SALAIRES	20 400	
	TAXE FONCIERE	10 000	
	FORMATION PROFESSIONNELLE	8 000	
64 - REMUNERATION DU PERSONNEL :			502 500
	SALAIRES	469 000	
	DEPART A LA RETRAITE		
	CONGES PAYES	33 500	
64 - INDEMNITE SERVICE CIVIQUE			16 500
	INDEMNITES	16 500	
64 - CHARGES SOCIALES :			171 200
	U.R.S.S.A.F., AG2R Retraite, AG2R Prév.	165 000	
	MEDECINE DU TRAVAIL	1 900	
	MUTUELLE EMPLOYES	4 300	
65 - AUTRES CHARGES :			43 000
	PERTES S/ CLUBS IRRECOUVRABLES ou RADIES	9 000	
	COTISATION District (AE2F, CDOS, Etc.)	2 000	
	COTISATION LIGUE - FEDERATION	32 000	
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			248 430
	AMORTISSEMENTS IMMO CORPORELLES	97 230	
	PROVISION DEPRECIATION CREANCES CLUBS	25 000	
	PROVISION CHARGES D'EXPLOITATION	6 200	
	PROVISION ACTION PRUD'HOMALE	120 000	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION.....			1 473 680
RESULTAT D'EXPLOITATION.....			
66 - CHARGES FINANCIERES :			3 500
	FRAIS D'EMPRUNTS	3 500	
RESULTAT FINANCIER.....			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES :			6 500
	AMENDES / PENALITES.	1 000	
	DONS	1 000	
	CHARGES EXCEPTIONNELLES / EXERCICES ANTERIEURS	4 500	
EXCEPTIONNEL.....			

DISTRICT DE PROVENCE DE FOOTBALL			
BUDGET PREVISIONNEL SAISON 2023-2024			
PRODUITS		EUROS	EUROS
PRODUITS D'EXPLOITATION			
70 - RECETTES STOCKEES			166 680
	DROITS DE CHANGEMENT DE CLUB	60 000	
	VENTE BROCHURES, LIVRES	700	
	BILLET DE MATCH	100 000	
	AUTRES PRODUITS ANNEXES	5 700	
	COTISATIONS DISTRICT MEMBRE	280	
70 - RECETTES NON STOCKEES			620 500
	COTISATIONS FEDERALES	11 500	
	COTISATIONS LIGUE	23 000	
	COTISATIONS DISTRICT	16 000	
	AMENDES / FRAIS DE DOSSIER	340 000	
	LICENCES	230 000	
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS			467 000
	SUBVENTION FFF CTD PPF	44 000	
	SUBVENTION FFF CTD DAP	40 000	
	SUBVENTION LMF CTD PPF	44 000	
	SUBVENTION LMF CTD DAP	10 500	
	SUBVENTION LIGUE FONCTIONNEMENT	28 000	
	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL FONCTIONNEMENT GLE	50 000	
	SUBVENTION ANS	50 000	
	SUBVENTION VILLE DE MARSEILLE	22 000	
	CONTRATS D'OBJECTIFS	64 000	
	SUBVENTION PREFORMATION ART.56 RG	10 000	
	SUBVENTION PARTENAIRE NIKE	19 500	
	SUBVENTION MECENAT	85 000	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES :			113 000
	FORMATION PROFESSIONNELLE	1 000	
	POURCENTAGE ARTICLE 26.2	25 000	
	ENGAGEMENTS	40 500	
AUTRES PRODUITS :			
	REMBOURSEMENT FRAIS P.T.T. (correspondance)		
	STAGES D'INITIATEURS +ANIMATEURS	16 500	
	ABANDONS DE FRAIS BENEVOLES	30 000	
78- 79 - PRODUITS SPECIAUX :			111 500
	REPRISE PROV DOUTEUX	25 000	
	REPRISE PROV CHARGE EXPLOITATION (J2M)	13 000	
	TRANSFERT DE CHARGES - SERVICE CIVIQUE	15 900	
	REPISE PROV CHARGE EXPLOITATION	25 000	
	TRANSFERT DE CHARGES CUI CAE	8 600	
	AIDE EMPLOI CONTRAT PRO. APPRENTISSAGE	24 000	

TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION.....		1 478 680	1 478 680
76 - TOTAL PRODUITS FINANCIERS :			5 000
	REVENUS SUR TITRE DE PLACEMENT	5 000	
77 - TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS			-
	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	REPRISE SUR FONDS ASSOCIATIFS		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-
TOTAL.....			
	DEFICIT		
TOTAL GENERAL		1 483 680	1 483 680